Image not found or type unknown

# Obtenir un jugement sur une renonciation de succession.

Par **Paul huddlestone**, le **14/01/2017** à **19:28**

Bonsoir,

Je vais essayer d'être le plus clair possible.

Pour hériter de notre père décédé, un notaire espagnol exige un acte officiel d'un notaire Français concernant le décès ultérieur de notre soeur sans enfant dont l'ensemble des héritiers ont refusé l'héritage. Suite à cette renonciation de succession, les notaires Français contactés refusent d'effectuer un acte officiel. A qui devons nous nous adresser pour obtenir cet acte? nous avons pensé au TGI mais est ce qu'un jugement existe pour officialiser cette renonciation à succession? Nous n'avons que l'attestation de renonciation à succession mais refusée par le notaire espagnol. Merci de votre aide.
Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés